

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du jeudi 10 avril 2025 à 19h00
à l'Espace René Fallet - 29 bis avenue Jean Jaurès à Crosne (91560)**

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu des décisions prises depuis le Conseil communautaire du 13 février 2025

1. Subvention de fonctionnement 2025 dans le cadre de la phase d'amorçage de l'EBE « NOUVEL'R »
2. Adoption de l'avenant n°1 au contrat de subvention entre la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et l'ANCT dans le cadre du plan de transformation des zones commerciales (PTZC)
3. Approbation du schéma d'objectif stratégique relatif à la redynamisation du secteur du Grand Valdoly (Montgeron/Vigneux-sur-Seine)
4. Avenant n°1 au bail emphytéotique pour le bien sis 13 rue de Cercay à Brunoy
5. Modification statutaire relative au transfert de compétence voirie et définition de l'intérêt communautaire relatif à l'exercice de cette compétence
6. Approbation de la convention d'intervention de l'Agence Locale Energie Climat (ALEC)
7. Modification des statuts de la société d'économie mixte Essonne Energies et du pacte d'actionnaires
8. Convention cadre de partenariat entre l'Office National des Forêts (ONF) et la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine 2025-2027
9. Territorialisation de l'objectif d'attribution dans le cadre du projet de convention intercommunale d'attribution (CIA)
10. Tarification des conservatoires de musique, danse et théâtre - Année 2025-2026
11. Tarification et vente de produits de promotion par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
12. Vote des taux de fiscalité 2025 – TFPB-TFPNB-THRS-CFE
13. Vote des taux de TEOM
14. Vote du produit de GEMAPI 2025
15. Attributions de compensations 2025
16. Liquidation amiable de la SPL des Territoires de l'Essonne
17. Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
18. Modification de l'indemnité de fonction du président
19. Mise à jour du tableau des grades et emplois de la collectivité